

Question écrite à la Secrétaire d'État à la Lutte contre la pauvreté, à l'Égalité des chances, aux Personnes handicapées, à la Lutte contre la fraude fiscale, et à la Politique scientifique, adjointe au ministre des Finances sur « La restitution des oeuvres d'art pillées durant la seconde guerre mondiale par l'Allemagne nazie. » 13/2/2015

Vous avez récemment annoncé en commission votre volonté de demander une étude systématique des biens artistiques dérobés en Belgique durant la Révolution française et la période napoléonienne. Plusieurs chefs d'oeuvre ont en effet été pillé du lendemain de la Révolution française jusqu'au Congrès de Vienne qui mettait un terme à la période napoléonienne. Aujourd'hui, les restitutions s'effectuent au cas par cas. Vous avez alors proposé de réaliser une étude systématique qui permettrait notamment d'offrir un cadre juridique à ces restitutions franco-belges. Les discussions en commission ont approché un point qui mérite à mon sens d'être approfondi. Dans un même ordre d'idées, les oeuvres dérobées durant la seconde guerre mondiale ont autant de raisons de nous être restituées. En effet la Belgique n'était pas encore Belgique lorsque les armées révolutionnaires ont envahi le territoire qui constitue aujourd'hui notre patrie. Or, durant la seconde guerre mondiale, l'Allemagne nazie s'est constitué un trésor à partir du sol belge en tant que tel. Dans sa politique de réparation des crimes du régime national-socialiste, de nombreuses oeuvres d'art ont été restituées par l'Allemagne dans le cadre d'accords internationaux précis et exécutés. Sans nullement remettre en cause le processus qui a mené depuis la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'à aujourd'hui à la restitution des oeuvre belges par l'Allemagne nazie, je souhaiterais obtenir ces quelques chiffres: 1. a) Pouvez-vous communiquer le nombre d'oeuvres belges ayant été dérobées par l'Allemagne nazie durant la seconde guerre mondiale? b) Combien ont été, à ce jour, rendues à la Belgique? c) Pouvez-vous communiquer ce qu'il en est depuis 2010? 2. Combien d'oeuvres belges dérobées durant la seconde guerre figurent encore aujourd'hui dans les musées allemands? 3. Parmi ces oeuvres d'art belges non rendues, combien font actuellement l'objet d'une procédure de restitution?

Réponse de la Secrétaire d'Etat

1. a) Après la Deuxième Guerre Mondiale, l'office de Récupération Économique (ORE) a été chargé, aussi bien en Allemagne, en Autriche ou encore en Belgique, de la restitution des biens économiques (bateaux, trains, diamants, etc.) et culturels (oeuvres d'art, livres et archives). Ce service ne s'occupait pas seulement de la récupération des biens culturels publics mais aussi de biens culturels privés disparus. Ce service centralisait et documentait les pertes de biens culturels à partir de demandes, plus précisément de propriétaires juifs. Il a ainsi répertorié près de 3.000 oeuvres d'art perdues. Dans les années '50, la Belgique a par ailleurs transmis une liste de 1.564 tableaux, sculptures et tapisseries murales au

Bundesamt für äussere Restitutionen ouest-allemand, une liste des "oeuvres d'art dont la Belgique a été spoliée durant la guerre 1939-1945 et non récupérées à ce jour". Cette liste date du 28 octobre 1955. Ces deux listes reprennent non seulement les oeuvres d'art spoliées mais aussi celles négociées de façon illégale en Belgique au cours de la Deuxième Guerre Mondiale et devant être restituées à leurs pays d'origine en vertu de la réglementation alliée d'après-guerre. La Belgique n'a récupéré de l'Allemagne et de l'Autriche que peu d'archives et de livres, bien que le Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg (ERR), la principale organisation spoliatrice national-socialiste, se soit particulièrement acharnée à piller les bibliothèques des adversaires belges du régime d'occupation. L'ORE n'a reçu qu'environ 25 caisses provenant des zones alliées d'Allemagne et d'Autriche, alors que des documents allemands attestent du fait que l'ERR a transporté plus de 800 caisses remplies de livres et d'archives à Berlin. b) À la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, l'office de Récupération Économique a reçu près de 1.500 oeuvres d'art provenant des zones américaines, britanniques et françaises établies en Allemagne et en Autriche. Une petite partie des biens culturels détenus par des Juifs, en l'occurrence moins de 10 %, a été restituée par l'ORE à ses anciens propriétaires. Une enquête approfondie a par ailleurs permis de confirmer le fait que toutes les oeuvres d'art dérobées pendant les années de guerre n'avaient pas quitté le territoire belge et que des oeuvres avaient abouti, via le marché international de l'art, dans divers pays, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Norvège ou encore dans la Fédération de Russie. En 2001-2002, la Commission de Dédommagement auprès des Services du premier ministre a commencé à indemniser les biens spoliés, parmi lesquels les biens culturels appartenant à des Juifs. Près de 160 dossiers ont été traités dans ce cadre et se sont soldés par l'indemnisation des héritiers. Deux biens culturels ont par ailleurs été restitués aux héritiers légaux et la Belgique a reçu un dessin provenant des États-Unis. En 2003, la Belgique a récupéré des mains de la Fédération de Russie un grand nombre de fichiers d'archives spoliés, aussi bien publics que privés, qui avaient été stockés après la Deuxième Guerre Mondiale dans des entrepôts spéciaux du KGB. c) En 2010, 2011 et 2012, une commission ad hoc s'est également penchée, avec l'aide d'experts notamment issus de la Communauté Flamande et des services de Politique Scientifique Fédérale, sur la demande de restitution d'un tableau d'Oskar Kokoschka (Portrait de Léon Adler) faisant partie de la collection du Musée des Beaux-Arts de Gand, demande adressée par une famille juive germano-américaine. Le vaste rapport a analysé la requête sur les plans juridique et historique et a recommandé au conseil communal de Gand de ne pas restituer ce tableau. À l'heure actuelle et depuis le milieu de l'année 2014, les services compétents des Communautés et de la Politique Scientifique Fédérale discutent - en concertation avec les institutions proprement dites - de ce qu'il convient de faire des biens culturels ayant précédemment appartenu ou non à des Juifs et abandonnés dans des institutions culturelles de Belgique, pendant les années de guerre. Il s'agit essentiellement de cinq institutions culturelles: - le Musée

des Beaux-Arts de Gand; - le Musée Royal des Beaux-Arts d'Anvers, - les Musées Royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles, - les Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique à Bruxelles et - la Bibliothèque Royale de Belgique, également à Bruxelles. Ces discussions s'inspirent des découvertes et des études faites par la Commission d'Étude consacrée au sort des biens juifs. 2. Comme déjà signalé, la plupart des oeuvres d'art disparues n'ont pas abouti dans des musées allemands mais sont arrivées, suite à une deuxième spoliation, en Europe de l'Est ou, via le marché international de l'art, des deux cotés de l'Océan Atlantique. Ces dernières années, la plupart des musées ont de plus en plus souvent mis leurs collections en ligne par voie numérique, ce qui a facilité l'identification auprès des principaux musées allemands, plus spécifiquement ceux de l'ancienne RDA. Jusqu'à présent, aucune oeuvre d'art n'a encore été identifiée dans les musées allemands, que ce soit par des experts belges ou allemands. 3. Aucune demande de restitution n'est actuellement en cours auprès d'un musée allemand. En guise de conclusion, voici un exemple illustrant la complexité liée aux affaires de restitution: le tableau intitulé "La Chasse au Cerf" du peintre hollandais du 17ème siècle Adam Pijnacker, appartenant précédemment aux Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique (numéro d'inventaire 1478), a été proposé à la vente à ce même musée en 2010. Le tableau avait été prêté avant la Deuxième Guerre Mondiale au Ministère des Affaires Étrangères et trônait en 1940, avec six autres tableaux des MRBAB, à l'Ambassade belge de Berlin. Lorsque les services de la Politique Scientifique Fédérale ont voulu entreprendre une action, en concertation avec les services de police fédéraux et le SPF Justice, le tableau en question a aussitôt disparu et se trouve actuellement dans une collection privée, quelque part dans la Fédération de Russie.